

**Séance
2011-11-07**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 7 novembre 2011 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance d'octobre 2011;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2011;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande à la CPTAQ, transfert de propriété, M. Mario Fournier, demandeur;
 - b) Avis non favorable à la diminution des heures d'ouverture des services offerts par la Société Canadienne des postes à Cap-Saint-Ignace;
 - c) Départ du préposé au parc;
 - d) Entente de partenariat entre la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et le Club Optimiste pour le parc municipal.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Adoption d'un règlement concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus;
 - b) Avis de motion, règlement concernant la continuité du programme d'accès à la propriété;
 - c) Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables;
 - d) Confirmation dépenses reliées à la subvention pour l'amélioration du réseau routier;
 - e) Déneigement de la rue des Peupliers et du Collège;
 - f) Programmation partielle de travaux pour la Taxe d'accise.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège # 5
Mme Chantal Côté, siège # 6

M. le maire, André Clavet

2011-11-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2011-11-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance d'octobre 2011

Adoption procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance d'octobre 2011, après avoir été lu par chacun des conseillers (ère), soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2011-11-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 1100995 au numéro 1101088 inclusivement, pour la somme de 342 508,41 \$, les salaires pour une somme de 54 526,11 \$ pour un total de 397 034,52 \$.

Rapport du ccu du 19 octobre 2011

6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2011

Le conseiller responsable du comité consultatif d'urbanisme, M. Raynald Coulombe, fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 19 octobre 2011.

7. Affaires nouvelles

2011-11-04

a) Demande à la CPTAQ, transfert de propriété, M. Mario Fournier, demandeur

Demande de transfert de propriété de M. Mario Fournier

CONSIDÉRANT QUE

M. Mario Fournier demande l'autorisation de procéder à un transfert de propriété à Mme Lise Fournier, sœur de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE

l'emplacement visé est constitué de deux lots 3 769 630 partie et 3 769 628 partie, Municipalité de Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny et que la superficie totale visée par la demande est de 2,62 hectares;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace recommande l'acceptation de cette demande de transfert de terrains auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

2011-11-05

Avis non favorable
fermeture bureau de
poste le samedi matin

b) Avis non favorable à la diminution des heures d'ouverture des services offerts par la Société Canadienne des Postes à Cap-Saint-Ignace

ATTENDU QUE le service offert par la Société Canadienne des postes est indispensable au soutien et au développement de notre communauté;

ATTENDU QUE pour être efficace et répondre aux besoins de nos citoyens, il y a nécessité de maintenir le niveau de service actuel;

ATTENDU QUE tous les Canadiens en milieu rural où qu'ils habitent ont droit à un service universel complet d'un bureau de poste fédéral;

ATTENDU QUE le bureau de poste de Cap-Saint-Ignace, s'il serait fermé le samedi matin, priverait la population de ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'oppose à toute réduction des services de la Société Canadienne des postes y compris les heures d'ouverture à la clientèle pour le bureau de poste de Cap-Saint-Ignace.

2011-10-06

Départ préposé au parc

c) Départ du préposé au parc

Il est proposé et accepté à la majorité absolue des membres du conseil que le lien d'emploi entre la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et M. Harold Bouffard s'est terminé le 27 octobre 2011. Il est convenu d'adopter la présente résolution confirmant ce départ afin de procéder à la signature des documents utiles à cet effet.

2011-10-07

Entente de partenariat
Municipalité et Club
Optimiste Parc
municipal

d) Entente de partenariat entre la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et le Club Optimiste pour le parc municipal

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat entre la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et le Club Optimiste pour le parc municipal se terminait le 3 avril 2011 après une durée de dix années ;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat a été bénéfique pour la jeunesse de Cap-Saint-Ignace ;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties se sont rencontrées pour la mise en place d'une nouvelle entente ;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties en sont arrivées à une entente à la satisfaction des deux parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'entente de partenariat entre la Municipalité et le Club Optimiste de Cap-Saint-Ignace pour le développement du parc municipal Optimiste de Cap-Saint-Ignace. Le maire, M. André Clavet, et la directrice générale, Mme Sophie Boucher, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité cette entente de partenariat qui a une durée de cinq ans à partir de la date de la signature.

8. Affaires commencées

2011-11-08

Règlement Code
d'éthique et de
déontologie

a) Adoption d'un règlement concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE
MRC DE MONTMAGNY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-06

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN
RÈGLEMENT POUR UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE
CAP-SAINT-IGNACE**

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur*

l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Attendu qu' avis de motion a été donné le 3 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace. Le présent règlement sera dans sa version intégrale dans le livre des règlements.

Avis de motion

Programme d'accès à la propriété

b) Avis de motion, règlement concernant la continuité du programme d'accès à la propriété

Je, soussigné, Raynald Coulombe, conseiller de la municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement concernant la continuité du programme d'accès à la propriété et ce, avec dispense de lecture.

2011-11-09

Octroi contrat collecte et transport matières recyclables et non recyclables 2012-2014 avec options 2015-2016

c) Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entrepreneur *Les Concassés du Cap inc.* se termine le 31 décembre 2011 pour le contrat de collecte et transport des matières résiduelles non recyclables et recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du *Code municipal* stipule qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat qui se terminera le 31 décembre 2011 a été fait conjointement avec d'autres municipalités quant à l'appel d'offres et qu'il était bénéfique de reconduire la même procédure ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat aura une durée de trois ans (2012, 2013 et 2014) avec une option de deux ans (2015 et 2016);

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec les directeurs généraux des municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-

de-la-Rivière-du-Sud, il a été convenu qu'il serait pertinent d'aller de nouveau en appel d'offres commun pour ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appel d'offre a été faite selon le Code municipal et publié via le système électronique d'appel d'offres électroniques (SEAO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables à Les Concassés du Cap inc. pour les années 2012, 2013 et 2014 avec deux années optionnelles. Le montant du contrat pour l'année 2012 est de 98 333,51 \$ taxes incluses pour la collecte des matières recyclables et non recyclables ainsi que le transport. M. André Clavet, maire, et Mme Sophie Boucher, directrice générale, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à l'octroi de ce contrat.

2011-11-10

Subvention réseau routier, secteur église

d) Confirmation dépenses reliées à la subvention pour l'amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Jacob et la rue du Manoir Est pour un montant subventionné de quinze mille dollars (15 000 \$) pour 2011, conformément aux exigences du ministère des Transports;

ATTENDU QUE le coût des travaux réalisés en 2011 sur les rues précitées s'élève à dix-sept mille cinq cent seize dollars et quinze (17 516,15 \$);

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues en cause dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de quinze mille dollars (15 000 \$) le tout, tel que décrit dans le formulaire V-321.

2011-11-11

Déneigement rue des
Peupliers et du Collège

e) **Déneigement de la rue des Peupliers et du Collège**

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix pour le déneigement de la rue des Peupliers et du Collège a été faite via le journal régional L'Oie Blanche;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offre, nous n'avons reçu aucune soumission pour cet emplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix de nouveau des prix pour cet emplacement.

2011-11-12

Programmation
partielle travaux TECQ

f) **Programmation partielle de travaux pour la taxe d'accise**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE la résolution 2010-12-02ss1 a été adoptée pour le dépôt de la programmation de travaux au MAMROT;

ATTENDU QUE cette programmation doit être révisée et par conséquent, une programmation partielle doit être déposée pour être en mesure de recevoir des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace dépose une programmation partielle de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et respectera les conditions énumérées dans le programme. Mme Sophie Boucher, directrice générale, est autorisée à déposer de façon électronique cette programmation.

8. Informations générales

M. le maire informe les gens de différents dossiers.

9. Période de questions générales

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2011-11-13

Levée de la séance

10. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Raymond Hébert que la séance soit levée à 20 heures 55.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire